

Version n° : 01

Date d'émission : le 08-Août-2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial ou désignation du mélange** PRINT CARTRIDGE MP 401 (Black toner)**Numéro d'enregistrement** -**Synonymes** Aucun(e)(s).**No. FDS** 841887**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées** Formation d'image des imprimantes ou des copieurs toner sec**Utilisations déconseillées** Aucune autre utilisation n'est conseillée.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Distributeur** Ricoh France**Adresse** 7-9 Avenue Robert Schuman, Parc Icade Paris-Orly Rungis, 94150 Rungis, France**Téléphone** 0 892 012 012 (0.80€TTC/mn)**E-mail** environnement@ricoh.fr**Importeur** Ricoh Europe SCM B.V.**Adresse** Blankenweg 24, 4612 RC Bergen op Zoom, Les Pays-Bas**E-mail** reu.compliance@ricoh-europe.com**Fabricant** Ricoh Co., Ltd.**Adresse** Chome 3-6 Nakamagome, Ôta, Tokyo, 143-8555, Japon**E-mail** zjc_sdsinfo@jp.ricoh.com**1.4.Numéro d'appel d'urgence** +33 (0)145 42 59 59, Numéro ORFILA (INRS)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié****2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié****Pictogrammes de danger** Aucun(e)(s).**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).**Mentions de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.**Mentions de mise en garde****Prévention** Donnée inconnue.**Intervention** Donnée inconnue.**Stockage** Donnée inconnue.**Élimination** Donnée inconnue.**Informations supplémentaires de l'étiquette** Aucun(e)(s).**2.3. Autres dangers** Aucun connu.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Résine polyester	60 - 90	Confidentiel	Confidentiel	-	
Classification : -					
Noir de Carbone	1 - 20	1333-86-4 215-609-9	01-2119384822-32-xxxx	-	
Classification : -					
Polymère acrylique de styrène	1 - 20	Confidentiel	Confidentiel	-	
Classification : -					
Cire	1 - 20	Confidentiel	Confidentiel	-	
Classification : -					
Silice	<10	Confidentiel	Confidentiel	-	
Classification : -					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

Ce produit ne contient aucunes des RoHS2 substances suivantes en tant qu'ingrédients.

Cadmium, chrome hexavalent, mercure, plomb, polybromobiphényles (PBB), polybromodiphényles (PBDE), esters de phtalate (DEHP, BBP, DBP et DIBP), SVHC (substances extrêmement préoccupantes : publié par ECHA).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Si nécessaire, consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion Gargarisez-vous avec beaucoup d'eau et déplacez-vous vers un endroit à l'air frais. Veuillez consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés Donnée inconnue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Comme une fine poudre organique ordinaire, elle peut brûler de manière explosive si elle est dispersée dans l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Si nécessaire, portez des équipements de protection adaptés (gants, lunettes, masque, etc.). Si vous brûlez beaucoup, vous avez besoin d'un équipement de protection contre les incendies normal.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Aucune méthode spéciale d'extinction d'incendie n'est requise. Généralement, éteignez le feu avec de l'eau ou un agent extincteur.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-sécuristes Donnée inconnue.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Les particules fines peuvent former un mélange explosif avec l'air, alors assurez-vous qu'il n'y a pas de feu autour de vous. En cas d'incendie, retirez-le puis essuyez-le avec un chiffon imbibé d'eau pour éviter au maximum que le toner ne se répande. S'il est inévitable d'utiliser un aspirateur, assurez-vous d'utiliser un aspirateur avec des mesures de sécurité anti-poussière et anti-explosion.
6.4. Référence à d'autres rubriques	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Aucune mesure de précaution particulière n'est requise au-delà de bonnes pratiques d'hygiène courante. Voir les conseils de protection personnelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit dans la rubrique 8.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Tenir hors de portée des enfants. Conserver à une température ne dépassant pas 35 de qualité. Évitez la lumière directe du soleil en qualité.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
Noir de Carbone (CAS 1333-86-4)	VME	3,5 mg/m3

État réglementaire: Limite Indicative

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Une ventilation adéquate doit être assurée. Cependant, il n'est pas nécessaire pour l'usage prévu.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des yeux/du visage Non nécessaire en général.Si nécessaire, Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains Non nécessaire en général.Si nécessaire, Porter des gants appropriés.

- Autres Non nécessaire en général.Si nécessaire, Porter une combinaison appropriée pour éviter l'exposition de la peau.

Protection respiratoire

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Cependant, si la concentration limite d'exposition spécifiée est dépassée, utilisez un appareil respiratoire anti-poussière agréé.

Risques thermiques

Sans objet.

Mesures d'hygiène Se laver les mains après l'usage.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Donnée inconnue.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide.

Forme Poudre.

Couleur Noir.

Odeur Légère odeur de plastique

Seuil olfactif Non disponible

Point de fusion/point de congélation Donnée inconnue.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Non disponible
pH	Sans objet
Viscosité cinématique	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Donnée inconnue.
Caractéristiques des particules	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	Explosion de poussière (comme des poudres organiques très fines)
Densité	1,20 g/cm3
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité	Ininflammable
Point de ramollissement	100 °C (212 °F)
Viscosité	Sans objet
COV	<= 0,2 en %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Explosif de poussière, mais dans les conditions d'utilisation prévues, la probabilité d'explosion de poussière est très faible.
10.4. Conditions à éviter	Aucun(e)s dans les conditions normales.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e)s dans les conditions normales.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Donnée inconnue.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Donnée inconnue.
Ingestion	Donnée inconnue.
Symptômes	Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèce	Résultats d'essais
PRINT CARTRIDGE MP 401 (Black toner)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	>= 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation/corrosion – Peau : valeur P.I.I.

<= 1

Espèce: Lapin

Remarques: Basé sur d'autres produits Ricoh, les résultats des tests d'ingrédients similaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation/corrosion – Œil

Résultat: Non irritant

Espèce: Lapin

Sensibilisation respiratoire Donnée inconnue.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée

Résultat: Non sensible à la peau

Espèce: Souris

Remarques: Basé sur d'autres produits Ricoh, les résultats des tests d'ingrédients similaires.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Test d'Ames

Résultat: Négatif

Remarques: Test de Ames

Cancérogénicité

Le noir de carbone contenu dans ce produit est classé dans le Groupe 2B de l'IARC en résultat au test d'inhalation avec des rats.

Ceci est dû au fait que le rat seul a montré une tumeur pulmonaire dans les expérimentations animales à une concentration très élevée.

Lors d'une utilisation normale de ce produit et grâce à la conception de la cartouche, il est impossible que du noir de carbone pulvérulent soit libéré dans l'air.

Une absorption par la bouche et la peau ne montre pas de cancérogénicité.

Toxicité pour la reproduction

Donnée inconnue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Donnée inconnue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Donnée inconnue.

Danger par aspiration

Donnée inconnue.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Donnée inconnue.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée inconnue.

Autres informations

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ce matériel ne devrait pas être nocif pour la vie aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée inconnue.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires	Donnée inconnue.
Emballage contaminé	Donnée inconnue.
Code des déchets UE	Donnée inconnue.
Informations / Méthodes d'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Précautions particulières	Ne jetez pas dans le contenu ou les récipients contenant le contenu dans le feu. Le contenu éclaboussera et causera des brûlures.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport maritime en vrac Sans objet.
conformément aux instruments
de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

D directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Réglementations nationales Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Donnée inconnue.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations Donnée inconnue.

Références Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique

HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses Société japonaise de santé professionnelle, limites d'exposition professionnelle recommandées JIS Z 7252:2019 Classification japonaise des produits chimiques basée sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

JIS Z 7253:2019 Communication japonaise des dangers des produits chimiques basée sur le SGH – Étiquetage et fiche de données de sécurité (FDS)

Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

États-Unis. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques

- Pulmonary Response to Toner upon Chronic Inhalation Exposure in Rats H.Muhle et.al Fundamental and Applied Toxicology 17.280-299(1991)

- Lung Clearance and Retention of Toner, Utilizing a Tracer Technique, during Chronic Inhalation Exposure in Rats B.Bellmann Fundamental and Applied Toxicology 17.300-313(1991)

Centre international de recherche sur le cancer CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

Classification de cancérogénicité Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A : Probablement cancérogène pour l'homme

Groupe 2B : Peut être cancérogène pour l'homme

Groupe 3 : Ne peut pas être classé comme cancérogène pour l'homme

Groupe 4 : Probablement pas cancérogène pour l'homme

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Donnée inconnue.

Full text of any statements, which are not written out in full under sections 2 à 15 Aucun(e)(s).

Informations de révision Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

Informations de formation Donnée inconnue.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.